

## TRAVAUX DE L'ORDRE

### Le point sur les États généraux

L'ergothérapie,  
une profession  
à ancrer dans  
l'avenir

#### Les forums régionaux : conclusion de la première étape

Les forums régionaux qui se sont déroulés entre le 12 septembre et le 27 novembre 2003 se sont avérés un réel succès avec la participation de 545 ergothérapeutes et de 18 étudiants invités à titre d'observateurs. Les 10 forums régionaux ont permis à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec de recueillir les points de vue des membres participants sur les questions relatives aux quatre thèmes des États généraux. Les échanges qui ont eu lieu lors de ces évé-

nements se sont avérés riches en contenu et porteurs d'une réflexion qui reflète aussi bien les aspirations que les questionnements des ergothérapeutes quant à la manière d'ancrer la profession d'ergothérapeute dans l'avenir. Les personnes intéressées à prendre connaissance du rapport sur « Le résultat des forums régionaux » produit par la firme Éduconseil inc. sont invitées à le consulter dans la section réservée aux membres dans le site Web de l'OEQ à l'adresse [www.oeq.org](http://www.oeq.org). Ce document est également un incontournable pour ceux qui sont intéressés à participer aux assises nationales.

#### La réception des mémoires : deuxième étape

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec tient à remercier tous ceux qui ont soumis un mémoire à la Commission des États généraux. À la suite d'une analyse préliminaire de ces textes, il a été décidé de ne pas tenir d'audiences publiques. Une synthèse analytique des mémoires sera produite. L'information recueillie à cette étape sera considérée comme celle qui avait été générée à la première phase pour préparer le contenu des discussions pour les assises nationales.

#### L'heure des choix pour l'avenir de la profession : troisième étape

Dernière étape des États généraux, la tenue des assises nationales marque formellement l'heure des choix pour l'avenir de la profession. Différent du but des forums régionaux, celui des assises nationales sera de choisir les grandes orientations à adopter pour le

développement de la profession et de définir les perspectives liées aux objectifs et au plan d'action permettant leur réalisation.

Soyez de ceux qui marqueront de façon significative l'avenir de la profession. Inscrivez-vous dès maintenant aux assises nationales qui se dérouleront les 14 et 15 mai 2004 à l'Hôtel Crowne Plaza à Montréal. Cet événement ouvert à tous les ergothérapeutes réunira également les cinq commissaires des États généraux : M<sup>mes</sup> Françoise Bernard, Francine Ferland, Erika Gisel, Louise Mercier et Chantal Legault, ergothérapeutes. Parmi les autres personnes qui seront présentes, notons les représentants issus des 10 forums régionaux, les membres du comité *ad hoc* États généraux de la profession d'ergothérapeute, les administrateurs de l'OEQ et des membres de la permanence. Les modalités d'inscription sont indiquées dans le dépliant que vous recevez avec ce numéro d'*Ergothérapie express*. Le dépliant ainsi qu'une lettre destinée aux employeurs sont disponibles dans le site de l'OEQ à [www.oeq.org](http://www.oeq.org).

## EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

### Importants travaux sur les activités professionnelles en santé mentale et relations humaines

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a été informé que des travaux majeurs sur les activités professionnelles viennent de reprendre et intéresseront beaucoup d'ergothérapeutes, car ils touchent les domaines de la santé mentale et des relations humaines. À l'automne 2003, l'Office des professions du Québec a remis en marche les travaux faisant suite au deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (aussi connu sous le nom de rapport Bernier). On se souviendra que ce rapport d'étape avait mené à l'élaboration du projet de loi n° 90, précurseur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*.

#### Rappel du travail déjà accompli

Le deuxième rapport du Groupe de travail, publié en juin 2002, porte notamment sur le secteur de la santé mentale et des relations humaines. À l'automne 2002, l'Office a tenu une consultation et rencontré chacun des ordres professionnels concernés. Ces derniers ont ensuite remis des mémoires détaillant leurs opinions respectives sur les recommandations du rapport Bernier. Au printemps 2003, l'analyse des mémoires a permis à l'Office de constater que malgré que les ordres professionnels concernés acceptent le cadre général des recommandations, ils ne présentent pas un consensus sur les activités à réserver, comme par exemple : la contribution au diagnostic des troubles mentaux; l'évaluation psychosociale; l'évaluation des troubles de la per-

sonnalité. Soit que l'on revendique l'exclusivité, que l'on souhaite un partage plus large ou que l'on propose de remplacer par un tout autre activité.

L'analyse des mémoires soumis par les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux dévoile que ceux-ci composent quant à eux avec un environnement institutionnel où les activités ne sont généralement pas réservées, et qu'ils manifestent des appréhensions quant à l'impact des recommandations du deuxième rapport Bernier sur l'organisation du travail.

Cet accueil mitigé des recommandations mène l'Office à considérer qu'il faudra consentir un effort additionnel pour mener la réflexion à terme en développant une vision et un langage communs ainsi qu'un consensus sur les activités à réserver.

#### Les travaux en cours

Les travaux qui débutent cette année prennent forme avec la création d'un groupe de travail expert en santé mentale et en relations humaines. Les participants ont été choisis, en consultation avec les ordres professionnels concernés, par l'Office sur la base de leur expertise, de leur connaissance de la profession, de leur représentativité quant au milieu de travail où ils exercent ou ont exercé. Sous la responsabilité du D<sup>r</sup> Jean-Bernard Trudeau, directeur des services professionnels de l'Hôpital Douglas, désigné par l'Office, le groupe sera composé de la façon suivante :

- Un noyau d'experts représentatifs des principales activités professionnelles du

secteur de la santé mentale et des relations humaines;

- Une personne désignée par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Une personne désignée par l'Office des professions.

La personne désignée pour représenter les ergothérapeutes est Hélène Joncas, ergothérapeute en santé mentale à la Clinique Le Faubourg Saint-Jean, du Centre hospitalier Robert-Giffard de Québec. M<sup>me</sup> Joncas tra-

vaille au sein d'une équipe interdisciplinaire spécialisée dans le traitement d'une clientèle ayant un trouble sévère de la personnalité.

#### Le mandat du groupe d'experts

Le mandat de ce groupe sera de revoir la pertinence et actualiser les recommandations du Groupe de travail ministériel, afin de disposer :

(Suite à la page 2)

## SOMMAIRE

### TRAVAUX DE L'ORDRE

- Le point sur les États généraux . . . . . 1
- Formation relative à la capacité de conduire : entente entre les partenaires et précisions sur la question des unités . . . . . 3
- L'OEQ soutient le projet CLIP . . . . . 3
- Interdisciplinarité : appel de conférences . . 4

### EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

- Importants travaux sur les activités professionnelles en santé mentale et relations humaines . . . . . 1
- Rapport de l'AETMIS sur les fauteuils roulants motorisés à traction médiane . . . 2

### MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Votre inscription au tableau des membres . . . . . 2

### ÉCHOS DE L'ORDRE

- Bienvenue à la relève . . . . . 4
- Le Prix Ginette-Théorêt 2003 à Manon Cormier . . . . . 5

- Le Prix de l'OEQ : l'excellence de la formation clinique . . . . . 5
- Nicole O'Dowd obtient le prix Mérite du CIQ . . . . . 5
- La Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2003 décernée à Johanne Filiatrault . . . . 5

### ÉCHOS DES MEMBRES

- Des nouvelles de l'Université de Montréal . . . . . 6
- Honneur pour une ergothérapeute de Sherbrooke . . . . . 6

### VOS QUESTIONS — NOS RÉPONSES

- La transmission de l'information confidentielle par l'ergothérapeute . . . . . 6
- Services professionnels avec la Société de l'assurance automobile du Québec et conservation des dossiers . . . . . 7

### RESSOURCES EXPRESS . . . . . 7

### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE . . . . . 8

## EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

(Suite de la page 1)

- De champs d'exercice professionnel mis à jour;
  - D'une liste d'activités pouvant être réservées;
  - De solutions concernant les groupes d'intervenants qui ne sont pas admissibles au système professionnel;
  - De solutions concernant la psychothérapie.
- Les travaux se poursuivront en tenant compte des paramètres suivants :
- L'approche développée par le Groupe de travail ministériel;
  - Les constats qui se dégagent de la consultation;
  - Le cadre législatif mis en place par le projet de loi n° 90;
  - Les orientations gouvernementales en matière de santé mentale;
  - L'environnement dans lequel évoluent les professions.

Le groupe d'experts travaillera, dans le cadre des balises tracées par ce mandat, à développer des propositions qui pourront être amenées devant un groupe de représentants des ordres et un groupe de représentants du milieu des établissements, aux moments jugés nécessaires. Ces deux forums assumeront une fonction de validation.

Ce fonctionnement vise à créer au fur et à mesure de l'évolution des travaux un consensus nécessaire entre les ordres concernés. Il permet également aux représentants des établissements du réseau de mesurer l'applicabilité des propositions soumises par le groupe d'experts.

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec se réjouit de la reprise des travaux et constate avec satisfaction que l'intérêt de faire évoluer le dossier émane de plusieurs instances et intervenants, ce qui est gage de succès pour le processus.

## Du côté du MSSS

Pour sa part, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a récemment mis sur pied le Comité d'experts sur l'organisation des services en santé mentale. Le MSSS, tout comme l'OEQ, constate que l'accès à des services médicaux de première et de deuxième lignes pour les personnes atteintes de pro-

blèmes graves de santé mentale constitue un des problèmes prioritaires dans ce secteur, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Dans ce contexte, le MSSS considère important de conserver les acquis dans le domaine de la santé mentale, tout en facilitant les communications avec les organisations médicales afin de les sensibiliser davantage à la réalité des personnes atteintes.

Le Comité d'experts (qui est présidé par le Dr Pierre Gagné, chef du service de psychiatrie légale au CHUS — Hôpital Hôtel-Dieu de Sherbrooke, et dont fait partie, entre autres, le Dr Jean-Bernard Trudeau, responsable du groupe d'experts décrit ci-dessus) a notamment pour mandat :

- De proposer au ministère des mesures pour assurer l'accès aux services médicaux de première et de deuxième lignes en santé mentale;
- De proposer au ministère des stratégies pour assurer la continuité et la fluidité entre les services médicaux et les autres services offerts aux personnes atteintes de maladie mentale;
- De proposer des solutions au regard de problèmes prioritaires rencontrés dans le réseau de la santé et des services sociaux par les personnes atteintes de maladie mentale.

Le Comité d'experts sur l'organisation des services en santé mentale doit déposer, en juin 2004, un rapport incluant un plan d'action opérationnel. Cependant, dans le cas du suicide et des urgences psychiatriques, des propositions de pistes de solution sont attendues dès mars 2004. La direction générale des affaires médicales et universitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux analysera le rapport pour ensuite faire ses recommandations au ministre Couillard.

L'OEQ a communiqué avec le MSSS afin de manifester son intérêt à être impliqué dans ces travaux et pour faire valoir son souhait de voir le Comité d'experts se pencher sur la question de la réadaptation. Espérons que ces travaux contribueront à améliorer les services offerts aux personnes aux prises avec un problème de santé mentale. À la lumière des récentes déclarations de la vérificatrice générale, les travaux en cours seront assurément d'une grande utilité. ■

## Rapport de l'AETMIS sur les fauteuils roulants motorisés à traction médiane

À la demande de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) a évalué la pertinence d'ajouter les fauteuils roulants motorisés (FRMo) à traction médiane à la liste des produits assurés par le programme des appareils suppléant à une déficience physique. Dans la perspective d'une conclusion positive, l'Agence devait aussi déterminer les critères spécifiques d'attribution pour ce type de fauteuil. Les sommes que doit consacrer la RAMQ au poste budgétaire des fauteuils roulants motorisés augmentant progressivement chaque année, une étude approfondie de ce nouveau type de fauteuil devait avoir lieu avant d'élargir la gamme de produits assurés.

L'étude de l'AETMIS s'est attardée de prime abord au cadre légal, réglementaire et normatif régissant la fabrication, la distribution et la vente de FRMo. Dans un second temps, l'Agence a effectué un relevé des études comparatives sur l'efficacité, la sécurité et les coûts des différents modèles de FRMo offerts sur le marché.

Les données disponibles concernant l'ensemble de ces sujets se sont avérées limitées. Cependant, l'AETMIS affirme qu'elles sont suffisantes pour conclure que les FRMo à traction médiane n'apparaissent pas être inférieurs aux FRMo existants. Leurs caractéristiques seraient équivalentes, voire supérieures à celles des FRMo à traction arrière ou avant, notamment en ce qui concerne leur rayon de giration qui permet une manœuvrabilité accrue dans les espaces restreints. L'Agence estime aussi que leur coût apparaît avantageux. Finalement, l'étude n'a pas relevé de critère spécifique qui permettrait de favoriser l'attri-

bution d'un tel fauteuil pour une clientèle particulière.

En conclusion, l'AETMIS recommande que la RAMQ ajoute les fauteuils roulants motorisés à traction médiane à la liste des équipements assurés par son programme des appareils suppléant à une déficience physique. Elle suggère de maintenir le processus habituel d'attribution de fauteuils roulants motorisés qui est basé sur le jugement clinique des praticiens, secondé par les interventions multidisciplinaires courantes. D'autres recommandations ont aussi été émises, notamment en ce qui concerne la validation de la qualité de ce type de fauteuil.

Pour consulter le rapport complet (Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. « Les fauteuils roulants motorisés à traction médiane ». Rapport préparé par François Pierre Dussault. (AETMIS 03-06). Montréal : AETMIS, 2003, xii-34 p.), rendez-vous au site Web de l'AETMIS à [www.aetmis.gouv.qc.ca](http://www.aetmis.gouv.qc.ca). ■

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

## Votre inscription au tableau des membres

N'oubliez pas de renouveler votre inscription au tableau des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Comme chaque année, votre formulaire d'inscription dûment complété et votre paiement doivent nous parvenir **avant le 1<sup>er</sup> avril 2004**. Le paiement de la cotisation vous permet d'établir les garanties de votre compétence professionnelle et d'afficher votre titre d'ergothérapeute. Il est aussi obligatoire pour utiliser les initiales « erg. », « O.T. » ou « O.T.R. » ainsi que pour pouvoir exercer les activités professionnelles réservées aux membres de l'OEQ en application de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (projet de loi n° 90).

## Pour obtenir rapidement votre carte de membre

- Retournez votre inscription à l'OEQ le plus tôt possible, avant le 1<sup>er</sup> avril 2004;
- Assurez-vous de bien compléter les formulaires et de bien libeller votre (vos) chèque(s).

L'an dernier, près de 10 % des inscriptions présentaient des erreurs sur les formulaires ou les chèques, ce qui a nécessairement retardé l'émission de la carte de membre des ergothérapeutes concernés. ■



# bonjour

## Ouvrez la porte à l'assurance de groupe auto, habitation et entreprise de La Personnelle

Grâce à La Personnelle, l'assureur choisi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, vous profitez d'économies importantes et d'avantages exclusifs.

À vous de choisir...

Demandez une soumission au :

**1 888 597-3673**

et courez la chance de gagner 500 \$ à dépenser chez Canadian Tire !

Pour plus de détails, [www.lapersonnelle.com/canadiantire](http://www.lapersonnelle.com/canadiantire)



laPersonnelle

\* À gagner : cinq cartes-cadeaux Canadian Tire de 100 \$ chacune.

## TRAVAUX DE L'ORDRE

## Formation « Développez une expertise en conduite automobile : dépistage, évaluation, adaptation et entraînement »

## ENTENTE ENTRE LES PARTENAIRES

Les quatre organismes impliqués dans la création du programme de formation universitaire intitulé « Développez une expertise en conduite automobile : dépistage, évaluation, adaptation et entraînement » ont conclu une entente précisant les obligations et les responsabilités de chacun des partenaires.

Cette entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge, l'Université McGill et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec concerne l'organisation, c'est-à-dire le développement et l'implantation du programme de formation. Malgré qu'elle ait été signée en décembre 2003, l'entente est en vigueur du 10 janvier 2003 au 31 décembre 2004.

Ce programme a débuté à l'automne 2003 à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill et il porte sur le dépistage des conducteurs aux prises avec des problèmes de santé, l'évaluation simple et complexe de la capacité de conduire et l'adaptation simple et complexe des véhicules routiers.

Il est connu que la SAAQ a recours aux services d'un ergothérapeute pour procéder

à l'évaluation fonctionnelle de la conduite automobile d'une personne et pour obtenir des recommandations sur l'adaptation d'un véhicule routier. Il était donc normal pour l'OEQ de s'impliquer dans le programme de formation, d'autant plus que sa mission — assurer la protection du public — lui commande de veiller à la qualité des services offerts dans un domaine en constante évolution qui comporte des éléments à la fine pointe de la technologie.

L'entente prévoit entre autres la création du Comité de suivi du programme de formation, qui est composé des responsables de chaque partie impliquée. La personne responsable désignée par l'OEQ est sa présidente, M<sup>me</sup> Françoise Rollin. Le Comité a pour mandat de fournir des avis sur l'organisation du programme et pourra formuler des recommandations relatives à la continuité de celui-ci.

Un autre point à noter dans cette entente est l'engagement de l'OEQ à fournir une contribution institutionnelle non monétaire pour la promotion, la valorisation et l'organisation de ce programme de formation. ■

## PRÉCISIONS SUR LA QUESTION DES UNITÉS

Depuis que le développement du programme de formation sur l'évaluation des capacités à conduire et l'adaptation de véhicules a été entrepris, les quatre partenaires impliqués (voir le texte ci-contre) souhaitent que celle-ci permette l'attribution de 15 unités (souvent appelés « crédits ») (5 cours à 3 unités chacun) nécessaires à l'obtention d'un certificat de deuxième cycle. Le processus d'approbation du nouveau programme n'échappe pas aux règles habituelles observées par l'Université McGill. Il nécessite une période de plus d'un an pour obtenir l'aval des instances concernées.

Les partenaires se sont donc entendus pour que les premiers cours puissent être offerts dans le cadre d'activités de formation continue. Il en résulte que, malgré la démarche en cours, aucune unité universitaire ne peut pour l'instant être attribuée. Cette mesure permet de répondre à la volonté des personnes intéressées d'acquiescer une nouvelle expertise sans avoir à attendre que le programme soit officialisé par l'université. Pour sa part, l'École de phy-

siothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill attestera par lettre la réussite des cours en question.

L'OEQ a récemment été informé qu'un règlement du Bureau des études supérieures et post-doctorales stipule qu'un étudiant ayant réussi un cours « sans unité » ne peut, ultérieurement, réclamer des unités universitaires pour ce même cours.

L'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill veille à l'avancement des travaux en vue de la reconnaissance officielle du programme.

L'automne dernier, 18 ergothérapeutes étaient inscrits au premier cours offert dans le cadre de ce nouveau programme de formation. Onze d'entre eux ont bénéficié d'une bourse d'études.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez consulter le site [www.autoeduc.ca](http://www.autoeduc.ca). ■

## L'OEQ soutient le projet CLIP

Un groupe de recherche représenté par Michel Rossignol, de l'Université McGill et de la Direction de santé publique de Montréal-Centre, prépare depuis plus d'un an un projet de recherche intitulé « Application des principes de prise en charge clinique des lombalgies, interdisciplinaire en première ligne » (appelé projet CLIP). Après avoir pris connaissance de ce projet, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec avait, en février 2003, apporté son appui au groupe de recherche dans sa demande de subvention auprès de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité au travail (IRSST). Cette subvention vient de lui être accordée. Les représentants des trois professions qui sont associées au projet de recherche, soit les médecins, les ergothérapeutes et les physiothérapeutes, agiront à titre de collaborateurs.

Ce travail scientifique indépendant a pour objectif de faire la mise à jour des principes de prise en charge clinique, d'identifier les stratégies gagnantes pour l'application interdisciplinaire de ces principes et de développer une stratégie commune de valorisation de ces principes pour les différentes disciplines et milieux cliniques en première ligne. L'OEQ trouve cette démarche particulièrement cohérente au moment où les autorités publiques et parapubliques cherchent de plus en plus à valider des évidences scientifiques, développer des guides de pratique pour les professionnels et démontrer les coûts-bénéfices de leurs interventions.

Le groupe de recherche est composé de neuf chercheurs principaux dont M. Clermont Dionne, ergothérapeute, professeur titulaire au département de réadaptation, Faculté de médecine de l'Université Laval. Un comité scientifique est étroitement associé à ce projet, comité dont fait partie M<sup>me</sup> Marie-José Durand, ergothérapeute, professeure agrégée au département des sciences de la santé communautaire de la Faculté de médecine de

l'Université de Sherbrooke. Le comité des parties prenantes, dont l'OEQ et l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée font partie, suivra les travaux aux fins notamment de valider le contenu des principes de prise en charge ainsi que les hypothèses d'implantation. Les parties prenantes sont également sollicitées dans la recherche de cliniciens intéressés à participer au projet.

En effet, un groupe élargi de cliniciens sera incessamment formé aux fins de participer

activement aux travaux d'élaboration des principes de prise en charge clinique. Ces cliniciens devront s'engager à participer à une série de 8 à 10 ateliers virtuels qui porteront sur des thèmes différents liés à la problématique des lombalgies et du retour au travail. Des lectures dirigées préalables à ces ateliers devront être réalisées et leur participation à un ou deux symposiums sera également requise. Cette partie du projet de recherche devrait s'étendre sur une période d'au plus 18 mois. Les ergothérapeutes qui seraient intéressés à participer à ce projet de recherche doivent communiquer par courriel

avec Louise Tremblay à l'OEQ à l'adresse [tremblayl@oeq.org](mailto:tremblayl@oeq.org). Des renseignements supplémentaires sur le déroulement du projet et sur l'engagement requis de leur part leur seront communiqués. L'OEQ devra acheminer la liste des candidatures au responsable du projet avant le 31 mars 2004 alors que l'implication des cliniciens devrait débuter en mai.

L'OEQ croit fermement que l'objet de l'étude répond à des besoins réels et que les retombées escomptées sont majeures pour les individus en cause et leurs familles ainsi que pour la société québécoise. ■



**FAITES L'ACQUISITION D'UNE EXPERTISE  
DANS UN DOMAINE EN FORTE CROISSANCE!**

**LE PROGRAMME**

- Permet d'acquiescer les connaissances théoriques « en tout temps et en tout lieu » grâce à Internet, ce qui facilite la gestion de l'emploi du temps entre les obligations professionnelles et familiales ;
- Permet à l'ergothérapeute d'optimiser certains acquis de formation (en évaluation, adaptation et entraînement) par des ateliers cliniques selon un ratio « 1 formateur : 1 apprenant » ;
- Permet à l'ergothérapeute de compléter la totalité des cours dans un régime d'études à temps partiel en moins de 18 mois ;
- Offre le choix de suivre la formation en français ou en anglais ;
- Offre un rapport qualité-prix concurrentiel.

**PROGRAMME « DÉVELOPPEZ UNE EXPERTISE  
EN CONDUITE AUTOMOBILE :  
DÉPISTAGE, ÉVALUATION, ADAPTATION ET ENTRAÎNEMENT »**

*Pour information,  
visitez notre site Web :*  
**[www.autoeduc.ca](http://www.autoeduc.ca)**



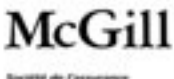
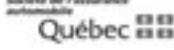
**OBTENEZ UNE BOURSE D'ÉTUDES DE 300\$**

**PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**

- Excellence du dossier académique
- Assumer personnellement la totalité des frais de participation
- En emploi dans une région administrative moins pourvue de services

Prochaines inscriptions 2004 pour le cours  
« Le dépistage des conducteurs à risque »

Session Printemps : 1<sup>er</sup> avril  
Session Automne : 1<sup>er</sup> juillet



## TRAVAUX DE L'ORDRE

Interdisciplinarité :  
appel de conférences

Dans le cadre du 5<sup>e</sup> Colloque sur l'interdisciplinarité, les organisateurs sont à la recherche d'ergothérapeutes intéressés à offrir une présentation. Le thème du colloque est « Projet de loi n° 90... avons-nous atteint la cible? ». Ce projet de loi avait pour objectif de faciliter le travail interdisciplinaire en misant sur la complémentarité des intervenants et en favorisant une saine collaboration. On souhaite donc trouver des gens pour relater des expériences (bonnes et moins bonnes) relatives à l'impact du projet de loi n° 90 telles que vécues par des professionnels dans différents contextes.

Les ergothérapeutes intéressés à pré-

senter un atelier sur cette thématique d'intérêt sont invités à compléter le formulaire de présentation, qui est disponible dans le site Web de l'OEQ (au [www.oeq.org](http://www.oeq.org), accessible directement de la page d'accueil). La présentation sera d'une durée de 75 minutes et devra être prononcée deux fois au cours de la journée. Les honoraires pour la participation à titre de conférencier, qu'elle soit individuelle ou en groupe, sont de 1000 \$. La date limite pour remettre un formulaire de présentation est le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Le 5<sup>e</sup> Colloque sur l'interdisciplinarité aura lieu les 8 et 9 avril 2005 au Centre des congrès du Mont-Tremblant. ■

## ÉCHOS DE L'ORDRE

## Bienvenue à la relève

Allard, Héloïse	03-123	Gingras, Amélie	03-032
Antoun, Myriam	03-045	Grenier, Stéphanie	03-017
Beaudry, Marie-Claude	03-003	Grochulski, Aleksandra	03-135
Bélanger, Marie-Andrée	03-179	Guité, Sabrina	03-005
Belzile, Alicia	03-174	Hadaya, Shanon	03-171
Billette, Véronique	03-011	Héroux, Virginie	03-018
Bolduc, Marie-Ève	03-008	Lalonde, Natacha	03-030
Bonenfant, Cindy	03-170	Lam, Jessica Katherine	03-012
Bourgeois, Annie	03-002	Laniel, Martin	03-014
Carreau, Marjorie	03-167	Larouche, Marie-Ève	03-184
Cavallo, Sabrina Kim	03-037	Lavoie, Rémi	03-194
Charlebois, Vicki	03-028	Lebeau, Marie-France	03-007
Chartrand, Caroline	03-193	Lemieux, Stéphanie	03-022
Cloutier, Manon	03-023	Lepage, Myriam	03-176
Courtois, Jacinthe	03-182	Lui, Rebecca	03-177
Cousineau Dupuy, Gabrielle	03-082	Martel, Marie-Claude	03-019
Daudelin, Tina	03-189	Mc Carthy, Maureen	03-040
Di Cola, Marie Lynn	03-021	Mercier, Marilyn	03-183
Dubé, Marie-Ève	03-156	Michaud, Geneviève	03-026
Dufour, Sarah	03-181	Nadeau, Marie-Christine	03-172
Duminy, Laurie	03-190	Ouellet, Jean-François	03-016
Dupont, Jérôme	03-164	Pelchat, Pierre-Louis	03-159
Duquette, Caroline	03-197	Pham, Anne	03-048
Estevez, Catalina	03-044	Proulx, Marie-Ève	03-175
Faucher, Caroline	03-027	Racine, Isabelle	03-051
Fecteau, Annabelle	03-155	Racine, Myriam	03-199
Ferland, Audrey	03-178	Sacolax, Nickolas	03-029
Ferland, Marie-Claude	03-169	Sirois, Nathalie J.	03-020
Foidart, Natacha	03-168	Slywynski, Amanda	03-034
Fortier, Marie-Claude	03-010	Smith, Karen	03-185
Francis, Charmine	02-125	Sökmen, Yesim	03-001
Gagnon, Marie-Ève	03-196	St-Laurent, Katérie	03-149
Gantz, Jessica	03-041	Taillon, Alexandre	03-035
Gaudreault, Larissa	03-077	Thibault, Mélanie	03-188
Gaumond, Émilie	03-186	Turgeon, Émilie	03-173
Genest, Catherine	03-187	Vallières, Maud	03-039



## Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bureau 920  
Montréal, Québec H3A 2S9  
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778  
Télécopieur : (514) 844-0478  
[www.oeq.org](http://www.oeq.org)

Rédaction : Jacques Gauthier, M<sup>e</sup> Jean Lanctot,  
Guy Raymond, Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrafe inc.

Tirage : 3500 exemplaires  
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757 de la Poste-publications

## REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.



Service de ressources professionnelles en réadaptation  
À Montréal et à travers le Québec

- Une rémunération avantageuse
- Nos services sont entièrement gratuits
- Respect de vos objectifs personnels et professionnels
- Possibilité de diversifier vos expériences de travail
- Des contrats et des horaires de travail selon vos disponibilités

*Vous avez les compétences,  
Nous avons les opportunités !*



## Aux employeurs

*Un partenariat indispensable  
Une sélection de personnels efficace  
Une économie de temps et d'argent*

## Service Offerts

- Contrat court, moyen et long terme
- Placement permanent

Tél.: (514) 256-5011 poste : 273  
Télécopieur: (514) 251-7244  
Courriel: [information@serespro.com](mailto:information@serespro.com)



tous droits réservés

Fabricant de matériel spécialisé  
pour intégration sensorielle

## PROMOTION MARS-AVRIL 2004

**165 \$ + taxes**

Obtenez une **housse** moyenne pour seulement

**75 \$ + taxes**  
(prix régulier 90 \$ + taxes)

Pour plus de détails concernant nos produits  
consultez notre site web

<http://pages.infinit.net/sensee>

*Lyne Proulx* 450-427-3897

336, chemin de la Grande-Ligne  
St-Urbain-Premier (Québec)  
J0S 1Y0

## ÉCHOS DE L'ORDRE

Le Prix Ginette-Théorêt 2003  
à Manon Cormier

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec est fier d'annoncer l'attribution du Prix Ginette-Théorêt 2003 à M<sup>me</sup> Manon Cormier, ergothérapeute à l'Hôtel-Dieu de Québec du Centre hospitalier universitaire de Québec. L'objectif de cette distinction est de reconnaître un ergothérapeute du milieu clinique qui s'est particulièrement distingué parmi ses pairs au cours des deux dernières années.

Plusieurs éléments ont motivé la recommandation du comité Prix et mentions au Bureau de l'OEQ, parmi lesquels l'implication importante de M<sup>me</sup> Cormier dans son milieu de pratique, notamment par le développement de services d'ergothérapie pour la clientèle en psycho-oncologie, une innovation



dans son milieu. Il importe également de souligner son apport dans l'utilisation d'outils d'évaluation efficaces pour sa clientèle et dans le développement de groupes pour les familles de personnes atteintes de schizophrénie. Par ailleurs, sa grande implication dans l'enseignement aux étudiants en ergothérapie ainsi que dans l'organisation d'activités de

formation continue a été remarquée. Finalement, l'OEQ désire souligner l'implication de M<sup>me</sup> Cormier dans la promotion de l'ergothérapie en santé mentale.

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec adresse toutes ses félicitations à M<sup>me</sup> Cormier, qui reçoit avec cet honneur une bourse de 750 \$.

La Bourse de recherche  
Anne-Lang-Étienne 2003  
décernée à Johanne Filiatrault

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec est heureux de remettre la Bourse à M<sup>me</sup> Johanne Filiatrault, professeur adjointe de clinique à l'École de réadaptation de l'Université de Montréal et candidate au doctorat en santé publique (option « promotion de la santé ») à cette même université.

Cette bourse est offerte annuellement à un ergothérapeute inscrit à un programme d'études de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle pour un projet de recherche en voie de réalisation présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie.

Le projet de M<sup>me</sup> Filiatrault s'intitule « Impact d'un programme communautaire de prévention des chutes chez les aînés ». Ce projet concerne plus spécifiquement le volet éducatif du Programme intégré d'équilibre dynamique (P.I.E.D.), développé en 1996 à la



Direction de santé publique de Montréal-Centre par une équipe composée de chercheurs et d'intervenants en promotion de la santé.

Parmi les facteurs qui ont permis à ce projet de se démarquer, on notera le fait qu'il aborde un aspect en développement de la profession : la prévention et la promotion de la santé. Par ailleurs, il apparaît que les

résultats qui seront obtenus à la suite de cette étude pourront contribuer à l'avancement des connaissances et à l'amélioration de la pratique de nombreux ergothérapeutes, ce qui lui confère un impact potentiel particulièrement fort.

L'OEQ tient à féliciter M<sup>me</sup> Filiatrault et à l'encourager dans la poursuite de ce projet intéressant, tout en lui souhaitant beaucoup de succès dans sa carrière professionnelle.

Nicole O'Dowd  
obtient le prix  
Mérite du CIQ

C'est avec plaisir que l'Ordre des ergothérapeutes du Québec annonce que M<sup>me</sup> Nicole O'Dowd, ergothérapeute au Centre de réadaptation InterVal, se verra attribuer le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2003.

L'objectif de cette distinction est de reconnaître la contribution personnelle et remarquable d'un professionnel à son ordre professionnel ou au système professionnel québécois. Le CIQ a donc accepté la candidature de M<sup>me</sup> O'Dowd, que lui avait proposé l'OEQ. Ce dernier a considéré comme éloquentes les nombreuses réalisations de M<sup>me</sup> O'Dowd aux plans clinique et professionnel de même que ses activités en formation continue. L'OEQ a aussi voulu souligner son implication dans le mentorat d'ergothérapeutes.

Nicole O'Dowd est reconnue dans toute la province comme une personne-ressource inestimable au sujet des aides technologiques. Au plan de l'implication auprès de son ordre professionnel, M<sup>me</sup> O'Dowd a contribué à l'organisation du congrès de l'OEQ de l'an 2000 qui a été tenu à Trois-Rivières, en plus de contribuer à la rédaction de nombreux textes au profit de la *Revue québécoise d'ergothérapie*. Nicole O'Dowd est aussi reconnue pour sa créativité. En effet, elle a développé une méthode de travail avec le logiciel 3D Home Architect afin de faciliter le travail des ergothérapeutes dans la recherche de solutions dans le cadre du programme d'adaptation de domicile.

Ce ne sont là que quelques-unes des réalisations de M<sup>me</sup> O'Dowd qui lui ont valu cet honneur pour lequel l'OEQ lui transmet ses sincères félicitations.

LE PRIX DE L'OEQ  
L'excellence de  
la formation clinique

L'OEQ annonce avec fierté les noms des trois récipiendaires du Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec 2003, attribué au finissant en ergothérapie de chacun des trois programmes universitaires québécois qui a obtenu le meilleur résultat pour l'ensemble de la formation clinique.

Voici les trois étudiantes dont l'excellence mérite d'être soulignée :

- Pascale Lemaire — Université de Montréal;
- Annabelle Fecteau — Université Laval;
- Stéfanie Grenier — Université McGill.

Chacune obtient avec cette distinction un montant de 200 \$ et un certificat honorifique. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec souhaite à ces nouveaux ergothérapeutes beaucoup de succès dans leur carrière.



Annabelle Fecteau



Stéfanie Grenier

photos © Caroline Haysler / Agence Stock photo

Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Un coup de main au quotidien

(514) 521-4469  
1 800 263-4469  
www.cpsq.qc.ca

## ÉCHOS DES MEMBRES

## Des nouvelles de l'Université de Montréal

Quelques ergothérapeutes se sont récemment illustrés à l'Université de Montréal. Lors de la Collation des grades de la Faculté de médecine, l'automne dernier :

- Pierre Fortier, professeur adjoint de clinique, s'est mérité le prix facultaire d'excellence en enseignement 2002-2003 (sciences de la santé, programme d'ergothérapie) de l'Université de Montréal;
- Sylvie Scurti, chargée d'enseignement clinique, s'est vue attribuer le prix Mentor d'excellence en enseignement 2002-2003 (programme d'ergothérapie) de l'Université de Montréal;
- Geneviève Mineau-Proulx a obtenu le prix Andrée-Forget pour l'étudiante qui s'est le plus distinguée sur le plan de la coopération internationale;
- Fannie Rondeau-Legault a été nommée récipiendaire du prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes pour l'excellence dans l'ensemble des études en ergothérapie;
- Isabelle Biron s'est mérité le Prix des médecins psychiatres du Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de

Montréal pour l'excellence dans les cours en santé mentale.

Parmi les nouvelles de l'Université de Montréal, il faut souligner la création de la nouvelle Bourse Rhoda Weiss-Lambrou, qui sera attribuée chaque année à un étudiant handicapé provenant du collégial et entreprenant ses études à l'Université de Montréal. M<sup>me</sup> Weiss-Lambrou est professeur depuis 1976 à l'Université de Montréal et professeur titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal depuis 1990. Elle est aussi présidente du Comité d'intégration pour les personnes handicapées de la même institution depuis 1995.

Enfin, le programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal a reçu en septembre 2003 la visite des membres de l'équipe d'évaluation interne de l'Association canadienne des ergothérapeutes en vue de l'agrément du programme. La directrice du programme, M<sup>me</sup> Elisabeth Dutil, souhaite transmettre ses remerciements à tous les cliniciens qui ont accepté de rencontrer le comité. ■

## VOS QUESTIONS – NOS RÉPONSES

## La transmission de l'information confidentielle par l'ergothérapeute

Le secret professionnel constitue un droit fondamental pour toute personne ayant recours aux services dispensés par un professionnel. Au Québec en particulier, ce droit a été spécifiquement inscrit à l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, qui se lit comme suit :

« Chacun a droit au respect du secret professionnel. Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

*Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel. »*

Dans le secteur de la santé en particulier, le bénéficiaire est susceptible de recevoir les services dispensés par des professionnels évoluant dans un milieu regroupant plusieurs disciplines professionnelles. En conséquence, l'ergothérapeute doit constamment garder à l'esprit l'importance que revêt la confidentialité de l'information qu'il recueille de ses clients ainsi que des dossiers qu'il tient à leur sujet. Le *Code de déontologie des ergothérapeutes* comporte également des dispositions garantissant le respect de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de la profession (voir les articles 3.06.01 et suivants).

Le devoir de confidentialité s'impose tant en ce qui concerne l'information recueillie du client que les opinions professionnelles inscrites au dossier. Le présent article entend se concentrer sur la problématique des communications à l'intérieur d'un même établissement.

## La consultation informelle

Bien souvent, sans qu'il s'agisse d'une demande d'opinion formelle concernant un

dossier, les ergothérapeutes sont amenés à échanger relativement à une problématique particulière. Ces consultations de corridor faites dans l'intérêt du client doivent être tenues avec la plus grande discrétion. On se doit donc de retenir qu'il est essentiel de taire le nom, l'âge ou tout autre élément permettant d'identifier le client concerné.

Bien qu'elles puissent paraître anodines, les conversations entre professionnels sont souvent la source la plus fréquente de rumeurs ou d'indiscrétions assimilables à des manquements au secret professionnel ou à l'obligation de discrétion.

À titre d'illustration, citons l'affaire Dembri, ayant fait l'objet d'un jugement par le Tribunal des professions en 1999. Dans cette affaire, une psychologue avait présenté des tests d'expertise qu'elle avait fait subir à un client à d'autres membres du personnel de l'établissement non directement concernés par ce client. L'incident s'est produit à l'heure du repas du midi et de façon informelle. Le Tribunal des professions a confirmé le verdict de culpabilité du Comité de discipline des psychologues, précisant notamment qu'il aurait fallu que le bénéficiaire autorise par écrit la psychologue à agir de la sorte.

Dans une autre affaire plus récente rapportée en 2003, le Comité de discipline des technologues en radiologie du Québec a déclaré coupable un technologue en radiologie ayant manqué à son secret professionnel et à son devoir de discrétion en communiquant les renseignements au sujet du dossier d'un usager à d'autres employés de l'établissement alors que ces renseignements n'étaient pas nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Dans ce cas particulier, il s'avère que les renseignements qui ont circulé ont été à l'origine de rumeurs faisant faussement état d'éventuelles poursuites civiles.

## La consultation formelle

Lorsqu'un ergothérapeute considère que le cas d'un client nécessite une consultation formelle auprès d'un autre professionnel membre ou non de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, la démarche entreprise ne constitue pas une indiscrétion professionnelle.

Dans ce cadre précis, l'ergothérapeute peut être considéré comme le porte-parole de son client et le professionnel consulté est lié au secret tout autant que l'ergothérapeute consultant.

Cependant, même dans les situations d'échanges formels, on doit retenir que l'information transmise doit se limiter à ce qui est nécessaire au professionnel consulté pour accomplir adéquatement la tâche visée et qu'il est toujours essentiel de tenir le client informé d'une telle démarche.

## La problématique de la diffusion d'information à des tiers

Si la diffusion d'information confidentielle entre professionnels à l'intérieur d'un établissement est strictement limitée, il va sans dire qu'elle l'est également pour toute information divulguée à des tiers.

En 1999, un chimiste était trouvé coupable par le Comité de discipline des chimistes d'avoir omis de s'assurer que son

## Honneur pour une ergothérapeute de Sherbrooke

Le 3 novembre dernier, le quotidien sherbrookoise *La Tribune* attribuait son prix Mérite Estrien à l'ergothérapeute Johanne Desrosiers, directrice adjointe à la recherche clinique au Centre de recherche sur le vieillissement de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (IUGS). Le Mérite Estrien honore des gens de la région qui se distinguent dans leur milieu de vie, et ce, dans toutes sortes de domaines.

On peut lire dans l'article que M<sup>me</sup> Desrosiers, détentrice d'un doctorat, concentre ses travaux de recherche sur la réadaptation des aînés qui se remettent d'un accident vasculaire cérébral. Elle a aussi étudié l'incidence de la dépression sur la réadaptation des patients. En plus de son travail à l'IUGS, elle enseigne également à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. ■



**Programmes de 2<sup>e</sup> cycle des pratiques de la réadaptation**

**Développez des compétences avancées en réadaptation.**

*Inscrivez-vous à l'un ou l'autre des programmes offerts par le Centre de recherche et de formation en prévention d'incapacités.*

**Cours offerts à temps partiel au Campus de Longueuil**

Renseignez-vous dès maintenant pour la session d'automne  
[www.USherbrooke.ca/handicap](http://www.USherbrooke.ca/handicap)  
 Tél. : (450) 463-1835  
 Sans frais : 1 888 463-1835  
[Guylaine.Lachance@USherbrooke.ca](mailto:Guylaine.Lachance@USherbrooke.ca)

50 ans L'audace porte fruit

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

## VOS QUESTIONS – NOS RÉPONSES

(Suite de la page 6)

employé s'abstienne de communiquer certains renseignements confidentiels à la mère d'une cliente. Ayant de la difficulté à joindre la cliente, l'employé a transmis à la mère de celle-ci, par téléphone, les résultats d'une analyse sanguine. Cette information, rapportée le Comité, a eu pour effet de causer des préoccupations inutiles à la cliente et à sa mère.

De façon générale, on doit retenir qu'il faut être particulièrement vigilant lors de communications téléphoniques avec des tiers ou pouvant être entendues par ceux-ci, et ce, même lors de la prise de rendez-vous. En principe, les lieux physiques devraient permettre la prise en note du motif d'une consultation sans que toutes les personnes présentes en soient informées.

En ce qui concerne les proches qui souvent accompagnent le client lors des consultations, on peut, à bon droit, considérer que leur présence constitue une certaine forme de renonciation implicite à la confidentialité. Il faut cependant se rappeler que leur seule qualité de proche n'autorise pas automatiquement la divulgation d'information confidentielle, comme nous l'avons vu dans le cas précité du chimiste. En cas de doute, on se doit toujours d'adopter une règle de conduite permettant de préserver la règle de confidentialité.

### Le traitement de l'information dans un cadre multidisciplinaire

La prise en charge d'un client dans un établissement où les soins et traitements seront prodigués par une équipe ou dans un cadre multidisciplinaire a-t-elle pour incidence d'altérer l'étendue du secret professionnel dont jouit une personne ?

À cette question, le Tribunal des professions a répondu par la négative dans l'affaire Dembri précitée, précisant qu'il est inexact de prétendre que le droit au secret professionnel d'un bénéficiaire séjournant dans un établissement au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* perd sa portée uniquement parce que les soins, traitements ou expertises qui le concernent y sont effectués dans un cadre multidisciplinaire.

Donc, pour l'ergothérapeute, un bénéficiaire demeure un client, même si les actes professionnels qu'il pose à son endroit ont été limités et réalisés pour des fins très spécifiques. Par exemple, les confidences recueillies lors de ces interventions n'ont pas à être divulguées à des professionnels pour qui l'information n'aurait aucune pertinence ni utilité dans leur intervention auprès du client.

Rappelons que le droit au secret est et demeure celui du client et non celui du professionnel ou de l'établissement. On doit donc retenir que, malgré une croyance largement répandue, il n'existe pas de « secret professionnel » rattaché à l'institution permettant de divulguer librement l'information confidentielle au personnel d'un établissement, sans considération de leur implication réelle au dossier et sans l'autorisation de l'usager. Le consentement du client demeure toujours la clé permettant une telle communication entre professionnels.

Ce principe est d'ailleurs reconnu à l'article 19 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., c. S-4.2, qui énonce clairement le principe général selon lequel le dossier d'un usager est confidentiel et nul ne peut y avoir accès sans son consentement.

### La nécessité de l'accord du client

De façon générale, le client a la possibilité d'autoriser la communication de son dossier aux autres professionnels ou à un tiers. On doit par contre retenir que le consentement du client sera requis pour une période déterminée. Cet accord devrait préférablement être donné sous forme écrite et consigné au dossier pour ne pas créer d'incertitude. Le transfert d'information confidentielle pourra donc alors s'opérer par simple transmission d'une copie ou d'un extrait du dossier du client, par demande de consultation ou par un autre mécanisme pertinent.

Dans un prochain article, nous aborderons le transfert du dossier à l'extérieur de l'établissement, des communications entre établissements et des exceptions permettant la levée du secret professionnel. ■

## Services professionnels avec la Société de l'assurance automobile du Québec et conservation des dossiers

À la fin de l'automne 2003, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a été contacté par quelques membres qui désiraient l'informer d'une consigne émise par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en regard de la conservation des dossiers. Cette consigne, dictée à l'intérieur de demandes de services en vue de la réadaptation d'accidentés de la route, spécifiait aux ergothérapeutes de détruire tout document transmis par la SAAQ contenant des renseignements confidentiels, et ce, dès la fin de l'exécution de la demande de services. Or, cette consigne contrevient au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec*, qui stipule à l'article 4 qu'un ergothérapeute doit conserver chaque dossier pendant au moins cinq ans à compter de la

date du dernier service rendu. De plus, l'article 2 décrivant la composition du dossier de l'ergothérapeute mentionne qu'on doit y retrouver « les annotations, la correspondance et les autres documents relatifs aux services professionnels rendus ».

À la suite de ces signalements, l'Ordre a informé la SAAQ de la situation. Après vérification, il appert que cette consigne ne devrait pas être incluse lorsque la demande est faite auprès de professionnels régis par un ordre professionnel. Les chefs de services en réadaptation de la SAAQ en ont été avisés et ladite consigne ne devrait plus figurer au sein de telles demandes. Dans l'éventualité où cette consigne serait toujours inscrite, la SAAQ vous suggère de signaler l'erreur au conseiller en réadaptation effectuant la demande de services ou au chef de service régional. ■

## RESSOURCES EXPRESS

### Le Curateur public du Québec

Le Curateur public et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont produit une version révisée et informatisée du **rapport du directeur général** qui permet une évaluation plus précise de l'inaptitude et du besoin de protection qui en découle. Ils ont également développé un **rapport de réévaluation d'un régime de protection**. Ces rapports sont disponibles dans le site Internet du Curateur public au [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca).

### La télésanté

Le document « Cadre de lignes directrices de l'Initiative nationale de télésanté » constitue une étape importante dans le développement du domaine de la télésanté au Canada. Il vise

notamment les utilisateurs suivants : les organismes de réglementation des professionnels de la santé qui s'appuieront sur ce document pour élaborer des normes ou des lignes directrices précises; les organisations offrant des services de télésanté qui s'en serviront comme référence pour la prestation des services; et le Conseil canadien d'agrément des services de santé et autres organismes qui s'appuieront pour élaborer les normes d'agrément.

Le document examine cinq grands domaines liés à la télésanté : les normes et les résultats cliniques, les ressources humaines, la préparation organisationnelle, le leadership organisationnel, et la technologie et l'équipement. Le chapitre portant sur les normes et résultats cliniques intéressera particulièrement les professionnels de la santé, les administrateurs de la santé et les organismes de réglementation professionnelle. On y traite du devoir de diligence, de la communication avec le client, des normes de pratique et de la qualité des services, des résultats cliniques, de la confidentialité des renseignements et du consentement éclairé.

Pour consulter les différentes parties du document ou le télécharger, consultez le site [www.nifte.ca/framework/francais](http://www.nifte.ca/framework/francais).

### Offre de service aux enfants ayant un TED

Après s'être penchée sur la contribution des établissements de réadaptation en déficience physique pour les enfants ayant un trouble envahissant du développement (TED), l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ) a adopté un positionnement relativement à l'offre de services en déficience physique pour cette clientèle, qui s'inscrit dans une optique de complémentarité et de partenariat avec le réseau de la déficience intellectuelle pour le bénéfice des enfants ayant un TED. La position de l'AERDPQ est explicitée dans le document intitulé :

« Pour faire les bons choix — Un geste porteur d'avenir : Des services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement, à leurs familles et à leurs proches » (MSSS, 2003) : Le point de vue de l'AERDPQ, les zones de collaboration possibles, l'offre de services »

Ce document est disponible pour la somme de 40 \$ à l'AERDPQ : [info@aerdpq.org](mailto:info@aerdpq.org). ■



## Centre ostéopathique du Québec

*Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.*

### Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au [www.coq.org](http://www.coq.org).



**Centre ostéopathique du Québec**

### Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal  
Le jeudi 27 mai 2004  
et le lundi 23 août 2004  
dans la salle 204  
du Centre St-Pierre,  
1212, rue Panet.

À Québec  
Rencontre sur demande

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

<b>PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DE L'OEQ</b>
Renseignements Lise Poirier, tél. (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778 p. 231, téléc. : (514) 844-0478, courriel : poirierl@oeq.org Rendez-vous à la page Formation professionnelle continue du site Web au www.oeq.org pour obtenir le descriptif des cours et le formulaire d'inscription.
<b>THÈMES</b> RARETÉ DES RESSOURCES : ENJEUX ÉTHIQUES ET PRISES DE DÉCISION PRATIQUE PROFESSIONNELLE : ENVIRONNEMENT LÉGAL ET DÉONTOLOGIQUE LA TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION LA TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION (SANTÉ MENTALE) LA TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION SUIVI JOUR 3

<b>FORMATION OFFERTE PAR L'UNIVERSITÉ MCGILL</b>
Renseignements André Lessard, coordonnateur de programme, tél. : (514) 398-5343, téléc. : (514) 398-6205, courriel : online.rehabilitation@mcgill.ca et site Web : www.autoeduc.ca
<b>THÈME</b> DÉVELOPPEZ UNE EXPERTISE EN CONDUITE AUTOMOBILE : DÉPISTAGE, ÉVALUATION, ADAPTATION ET ENTRAÎNEMENT
Cours n° 1 Avril-juillet 2004 : Le dépistage des conducteurs à risque (français-anglais)
Cours n° 3 Mai-juin 2004 : Travaux pratiques dirigés (français)
Cours n° 1 Sept-déc. 2004 : Le dépistage des conducteurs à risque (français-anglais)
Cours n° 2 Sept-déc. 2004 : L'évaluation des capacités de conduire un véhicule routier (français-anglais)
Cours n° 4 Sept-déc. 2004 : Les aides technologiques à la conduite automobile (français)

<b>INSTITUT DE FORMATION CONTINUE DU QUÉBEC (IFCQ)</b>
Renseignements IFCQ, tél. : (514) 722-2330; téléc. : (514) 722-7441; courriel : ifcq@videotron.ca ou site Web : www.ifcq.net pour obtenir le descriptif des cours et le formulaire d'inscription.
<b>THÈME</b> ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE TRAVAIL AVEC L'OUTIL CAPTIV
Dates et lieu 15 et 16 avril 2004, Montréal
Formateurs Pierre-Yves Therriault, erg., et Jean-Marie Diroux, ingénieur
Coût 1500 \$
<b>THÈME</b> SOUTIEN AUX PARENTS D'ENFANT AVEC DÉFICIENCE PHYSIQUE OU INTELLECTUELLE POUR AMÉLIORER LEUR QUOTIDIEN
Date et lieu 21 avril 2004, Montréal
Formatrice Francine Ferland, erg.
Coût 225 \$
<b>THÈME</b> RÉGIME DE PROTECTION ET ÉVALUATION PSYCHOSOCIALE : LE RÔLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE
Dates et lieu 14 et 15 mai 2004, Montréal
Formatrices Luce Amyot, erg., et Michèle Archambault, erg.
Coût 375 \$

<b>INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC (IRDQP)</b>
Lieu 525, boul. Hamel, Québec
Renseignements Secrétariat de la formation réseau, tél. : (418) 529-9141, p. 6274; courriel : nancy.benoit@irdpq.qc.ca ou sites Web : www.irdpq.qc.ca et www.ifcq.net pour obtenir le descriptif des cours et le formulaire d'inscription.
Profil des participants Priorité aux ergothérapeutes du réseau de la santé et des services sociaux
<b>THÈME</b> MODALITÉS THÉRAPEUTIQUES UTILISÉES AUPRÈS D'ENFANTS ÂGÉS DE 4 À 7 ANS PRÉSENTANT DES RETARDS DE DÉVELOPPEMENT
Dates et coût 25-26 mars 2004 - 9 h à 16 h 30, 215 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)
<b>THÈME</b> L'AQUATHÉRAPIE : UNE APPROCHE À DÉMYSTIFIER
Date et coût 2 avril 2004 - 10 h à 15 h 30, 250 \$ (incluant les taxes, la pause santé et la documentation)
<b>THÈME</b> J'APPRENDS EN JOUANT : LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT DE 0 À 2 ANS
Date et coût 30 avril 2004 - 9 h à 16 h 30, 120 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)

<b>THÈME</b> DÉVELOPPEMENT ET ÉVALUATION DU SUPPORT INFORMATIQUE DU QUESTIONNAIRE SUR LES ATTITUDES ENVERS LA DOULEUR ET DU SURVEY OF PAIN ATTITUDES
Organisme Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Conférencières Josée Duquette, erg., M. Sc. et Julie Fattal, étudiante
Date et lieu 16 mars 2004, de 15 h à 16 h 30, Salle Edith-Strauss 3 du Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Renseignements Kettia Massenet, tél. : (514) 487-1891, p. 241; téléc. : (514) 487-4079 ou courriel : crcl2.clethb@ssss.gouv.qc.ca

<b>THÈME</b> LA DYSPHAGIE CHEZ L'ENFANT
Organisme Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Formatrice Marie-Josée Tessier, erg.
Dates et lieu 24 au 26 mars 2004, Le Centre 7400, 7400, boul. St-Laurent, Montréal
Coût 475 \$, taxes incluses (incluant les notes de cours)
Renseignements Tél. : (514) 235-5088 ou courriel : mjterg@cam.org

<b>THÈME</b> CULTIVER SA CAPACITÉ D'APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE
Organisme Association québécoise pour les troubles d'apprentissage
Dates et lieu 25 au 27 mars 2004, Hôtel Hilton Montréal Bonaventure
Coût 3 jours : 460 \$; 2 jours : 350 \$; 1 jour : 220 \$
Renseignements Tél. : (514) 847-1324, p. 27; site Web : www.aqeta.qc.ca ou courriel : congres@aqeta.qc.ca

<b>THÈME</b> FORMATION AMPS
Dates et lieu 29 mars au 2 avril 2004, Institut universitaire de gériatrie de Montréal, 4565, chemin de la Reine-Marie, Montréal
Coût 750 \$US
Renseignements Isabelle Ménard, tél. : (514) 340-3519 ou site Web : www.ampsintl.com

<b>THÈME</b> À L'UNISSON PARADOXE ET COMPLEXITÉ
Organisme 14 <sup>e</sup> Congrès annuel du Réseau de soins palliatifs du Québec
Dates et lieu 31 mars, 1 <sup>er</sup> et 2 avril 2004, Hôtel Hilton Montréal Bonaventure
Renseignements Tél. : (450) 652-0918; téléc. : (450) 929-1472; courriel : jocbr@videotron.ca ou site Web : www.aqsp.org

<b>THÈME</b> L'IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION DANS LA PRÉVENTION DES INCAPACITÉS RELIÉES AUX TMS
Organismes Association canadienne d'ergonomie et le Centre de recherche et de formation et prévention d'incapacités
Date et lieu 1 <sup>er</sup> avril 2004, Hôtel Sandman, Longueuil (anciennement Hôtel Radisson)
Renseignements Lyne Major, tél. : (514) 355-5999, téléc. : (514) 355-4159 courriel : ace@spq.qc.ca ou site Web : www.ace.ergonome.ca

<b>THÈME</b> COMPRENDRE ET AGIR : VIOLENCE ET HARCÈLEMENT AU TRAVAIL
Organisme Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail dans les organisations
Date et lieu 13 avril 2004, Hôtel Hilton de Québec, 1100, boul. René-Lévesque Est, Québec
Coût 250 \$ + TPS et TVQ = 287,56 \$ (repas du midi compris)
Renseignements Christiane Blais, tél. : (418) 656-5213; téléc. : (418) 656-7028 ou site Web : cgsst.fsa.ulaval.ca

<b>THÈME</b> LE PROCESSUS DE REMOTIVATION
Organisme Le Regroupement des ergothérapeutes en santé mentale de la région de Québec, Chaudière-Appalaches et la Direction de l'enseignement du Centre hospitalier Robert-Giffard
Formatrice Carmen Gloria de Las Heras, M. Sc. ergothérapie, Chili
Dates et lieu 28 au 30 avril 2004, Centre hospitalier Robert-Giffard, Québec
Coûts Conférence (3 heures) : 65 \$ avant le 20 février et 90 \$ après cette date Cours 1 journée : 115 \$ avant le 20 février et 150 \$ après cette date Cours 3 journées : 300 \$ avant le 20 février et 375 \$ après cette date
Renseignements Murielle Lavoie, tél. : (418) 663-5321, p. 6607 ou courriel : murielle_lavoie@ssss.gouv.qc.ca

<b>THÈME</b> AMÉLIORONS NOS INTERVENTIONS : DÉVELOPPONS NOS RÉSEAUX
Organisme 5 <sup>e</sup> congrès de l'Association québécoise des intervenants auprès des personnes amputées (AQIPA)
Dates et lieu 6 et 7 mai 2004, Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDQP)
Renseignements Sylvie Roy, tél. : (418) 529-9141, p. 6710; courriel : aqipa@irdpq.qc.ca ou site Web : www.aqipa.org

<b>THÈME</b> MODÈLE DE COMPÉTENCE ET L'ÉDIPE
Formatrice Jacqueline Rousseau, erg., Ph. D.
Dates et lieu 13, 14, 15 mai et 10 septembre 2004, Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Coût 600 \$ avant le 19 mars 2004 et 700 \$ après (date limite d'inscription : 9 avril 2004)
Renseignements Sylvie Bouchard, tél. : (514) 340-3540, p. 3231 ou courriel : bouchasy@magellan.umontreal.ca

<b>THÈME</b> LES MEILLEURES PRATIQUES EN SANTÉ MENTALE
Organismes Les hôpitaux psychiatriques Louis-H. Lafontaine, Robert-Giffard, Douglas et leurs partenaires
Dates et lieu 16 et 17 septembre 2004, Hôtel Gouverneur - Île Charron
Renseignements Maryse Jean, tél. : (514) 251-4000, p. 4032, courriel : mjjean@ssss.gouv.qc.ca ou site Web : www.hlhl.qc.ca

Consultez le site Internet de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec — [www.oeq.org](http://www.oeq.org) — à la page « Formation professionnelle continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour hebdomadairement. Vous y retrouverez aussi les liens Internet des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

## Distribution

- Brosse sensorielle (l'originale Corn brush) pour protocole Wilbarger
- Ciseaux Benbow
- Crayon « Swiggle Wiggle »
- Écouteurs Sennheiser HD 500A (écoute intégrée)
- Souliers pour la lune (Moon shoes)
- Crayons triangulaires et pencils grip
- Coussins Movin'Sit et Disco'sit
- Ballons...

## Fabrication (selon notre design ou vos spécifications personnelles)

- Veste lourde ajustable
- Ceinture lourde
- Couverture lourde
- Gant d'écriture (en néoprène)
- Tunnel sensoriel
- Fantôme...

Pour la gamme complète de nos produits, visitez [www.fdmnt.ca](http://www.fdmnt.ca)

Livraison et manutention un seul tarif : 15\$ partout au Canada

« Nos produits sont développés pour satisfaire les besoins des ergothérapeutes. »

Karine Gagner  
Directrice des ventes

Entreprises  
f d m t  
Enterprises

Fabricant et distributeur d'équipement et de matériel thérapeutique sensori-moteur et développemental.

Tél. 450-465-0559  
866-465-0559

[fdmt@sympatico.ca](mailto:fdmt@sympatico.ca)  
[www.fdmnt.ca](http://www.fdmnt.ca)